

# HISTOIRE D'EAU PLONGEE

Maison de la mer, Rue du Port

22430 Erquy

**Tel** : 02. 96. 72.49.67 / **Port** : 06.81.50.65.24

**Email** : [contacts@histoiredeaplongee.com](mailto:contacts@histoiredeaplongee.com)

## PROTCOLE COVID, REPRISE PLONGÉE VALABLE JUSQU'AU 2 JUIN

Le protocole ci-dessous est valable jusqu'au 2 Juin. A l'issu il pourra être révisé et adapté en fonction des préconisations du gouvernement.

### GENERALITES :

- L'accueil de plongeurs autonomes ou auto encadrés et entièrement équipés est privilégié.
- Un sens de circulation est mis en place dans la maison de la mer (Cf annexe)
- L'accès aux vestiaires et aux douches est interdit.
- L'accès au vestiaire moniteur est réservé aux salariés.
- L'accès à l'atelier est réservé à l'équipe technique, maximum 2 personnes, dans le respect de la distanciation.
- Le rinçage du matériel individuel dans les bacs de rinçage et au jet est interdit.
- Du gel ou solution hydroalcoolique est à disposition dans différents endroits de la maison de la mer et sur les bateaux d'Histoire d'eau, à savoir :  
l'entrée / l'accueil / le bureau de la plongée / l'entrée des sanitaires/ le local atelier / le local matériel et gonflage / La sortie du bâtiment.
- Un affichage conforme au protocole sanitaire de reprise des activités sera affiché dans le bâtiment et sur les bateaux :
  - Rappel des gestes barrières
  - indication du sens de circulation
  - indication des espaces interdits.
  - indication des espaces réservés aux personnes autorisées.
  - Protocole mis en place pour chaque activité.
  - En cas de prêt ou de location de matériel :
- Histoire d'eau par le biais de ces salariés et bénévoles incitera les plongeurs ayant besoin de combinaisons ou palmes à se munir de sous vêtement limitant le contact avec la peau.
  - ⇒ Collant de course à pied pour les jambes et tee-shirt à manche longue pour le torse dans le cas de location d'une combinaison.
  - ⇒ Paire de chaussettes dans le cas de location de chaussons ou de palmes.
- Le port du masque dans l'enceinte du bâtiment sera recommandé mais non imposé. Dans le respect des prescriptions gouvernementales le masque devra obligatoirement être porté dès lors que la distanciation n'est plus respectée.

# I. AVANT L'ACTIVITÉ PLONGÉE

## I.a RÉSERVATION ET PRÉPARATION

Diffuser par mail, sms, Facebook ... les documents d'inscription et le protocole (un résumé d'une page) notamment les changements et les nouvelles obligations: Rinçage du matériel individuel : non autorisé, vestiaires et douches interdits, privilégier le paiement par carte bancaire...

## I.b ACCUEIL

- Pour ne pas encombrer l'espace accueil commun du bâtiment, l'accueil des plongeurs pourra se faire dans le bureau de la plongée. Il sera équipé d'un Plexiglass et sera limité à deux personnes en plus du directeur.

Comme pour le bureau de la plongée l'accueil général de la maison de la mer sera équipé d'un plexiglass.

- Des fiches d'inscriptions seront en libre-service à l'entrée du bureau (Pour les personnes n'ayant pas pu les préparer en amont)

- La Vérification des documents de plongée sera maintenue et sans contact.

## I.c ÉQUIPEMENT ET PRÉPARATION

- Utilisation des vestiaires interdite.

- Le changement pourra s'effectuer sur le parking extérieur de la maison de la mer ou sur le parking intérieur de la maison de la mer en respectant la distanciation.

- Les sacs de plongée pourront être stockés dans les vestiaires. Une personne à la fois pour déposer ou récupérer le matériel.

- Préparation du scaphandre :

Bouteille de plongée mise à disposition à l'entrée du hangar (Les bouteilles devront être désinfectées au retour de la plongée précédente et avant la mise à disposition aux plongeurs)

## I.d ACCOSTAGE ET EMBARQUEMENT

- Le trajet jusqu'au bateau à pied s'effectue en respectant les préconisations de distanciation.

- En cas d'utilisation du camion et de la remorque, aucune autre personne ne sera autorisée à monter avec le conducteur sauf en cas d'urgence.

- Utilisation de la remorque : Chaque plongeur s'occupera de son propre matériel. Les organisations de type « faire la chaîne » sont à proscrire.

- Le bateau stationné au mouillage devra être récupéré par une seule personne.

- Lors de l'accostage du bateau à la cale, les plongeurs gardent les préconisations de distanciation et laissent le pilote amarrer seul le bateau (sauf en cas d'urgence).

- Le départ de la cale et le largage des amarres se fait par le pilote uniquement. Il est le seul à manipuler les amarres du bateau.

## **II. PENDANT L'ACTIVITE PLONGÉE**

### **II.a. LE TRAJET BATEAU**

- Les plongeurs présents à bord du bateau ont à leur disposition à l'embarquement du gel ou une solution Hydroalcoolique.
- Le prêt du plomb dans les coffres se fera alternativement.
- Les plongeurs présents à bord respectent le marquage pour faciliter la distanciation obligatoire d'un mètre.
- L'accès à la cabine est réservé au pilote et à l'équipage.
- L'accès à la plage avant du bateau, pour la mise à l'eau du mouillage sera effectué par une seule personne.

### **II.b. BRIEFING ET PRÉPARATION**

- Le briefing est réalisé à l'aide d'un tableau veleda par le directeur de plongée.
- Le Briefing est réalisé en respectant les règles de distanciation de la part du DP.
- Le briefing doit être adapté par le directeur de plongée aux recommandations fédérales : A savoir : Plongée dans la courbe de sécurité des ordinateurs de plongée. (Pas de palier de décompression/ Les exercices et ateliers verticaux sont interdits)
- Les exercices nécessitant un échange de matériel entre plongeurs sont proscrits.
- Le briefing entre palanquée et la préparation des plongeurs s'effectue en respectant la distanciation.
- Le rinçage du masque s'effectuera après la mise à l'eau. Aucun contenant ne sera mis à disposition sur le bateau pour permettre le rinçage du masque.

### **II.c. MISE A L'EAU**

- Le directeur de plongée met tout en œuvre pour décaler la mise à l'eau des palanquées et éviter tant que possible le croisement des palanquées au mouillage.

### **II.d. RETOUR DE L'EAU**

- Une ligne de vie placée à l'arrière du bateau sera mise à disposition des plongeurs à chaque retour et fin de plongée. L'intérêt sera de faciliter la distanciation des plongeurs et des palanquées.
- La remontée sur le bateau par les échelles devra être effectuée détenteur en bouche en respectant la distanciation. De fait le plongeur à l'eau pourra accéder à l'échelle uniquement lorsque que le plongeur précédent aura rejoint son espace.
- Les boissons chaudes et collations proposées habituellement par Histoire d'Eau sont proscrites jusqu'à nouvel ordre. Chaque plongeur devra donc disposer de sa propre boisson.
- Au moment de la mise à l'eau et du retour de l'eau des palanquées, le masque pourra être porté par le directeur de plongée s'il n'est plus en mesure de respecter la distanciation.

### **II. e TRAJET RETOUR, ACCOSTAGE ET DÉBARQUEMENT**

- La restitution du plomb se fera dans une caisse contenant une solution désinfectante.
- Les mêmes règles que pour le mouillage, le trajet « aller » et l'embarquement sont applicables à la remontée du mouillage, au trajet retour, à l'accostage et au débarquement.

### **III. a. DESEQUIPEMENT ET RINÇAGE**

- Le rinçage du matériel individuel n'est pas autorisé.
- La récupération des sacs personnels se fait alternativement une personne à la fois dans le local.
- Le déséquiperment s'effectue sur les parkings à l'extérieur du bâtiment.
- Les bouteilles de plongées sont à restituer alternativement dans les chariots mis à disposition à l'entrée du hangar.
- Le matériel loué ou prêté ne sera plus restitué au local matériel. Il sera disposé par les plongeurs sur un portant réservé spécifiquement au retour du matériel. (Un affichage sera présent sur le portant)

### **III.b. DÉSINFECTION**

- A l'issue de la plongée et après avoir replacé le bateau à poste, le pilote s'assure de la désinfection des parties communes du bateau.

- A l'issue chaque matériel sera désinfecté avec les produits adéquat : A savoir :

==> Ecostérix : pulvérisation sans rinçage pour masque, tuba et détendeur

==> Bacterless ou un produit similaire respectant la norme EN 14 476: trempage sans rinçage pour les combinaisons, les palmes et les gilets.

### **III.c. GONFLAGE BOUTEILLES**

- Les bouteilles de plongées seront désinfectées notamment les robinetteries et poignées avant de démarrer les opérations de gonflage. La désinfection s'effectuera par pulvérisation à l'aide de Bacterless ou produit assimilé respectant la norme EN 14 476.
- Le local matériel est accessible uniquement aux personnes dûment habilités au gonflage.
- Dans le respect des recommandations Fédérales, le gonflage sera effectué par un opérateur équipé de masque et gants. Un seul opérateur sera autorisé à être présent devant la rampe de gonflage.
- En cas de changement d'opérateur, le suivant devra être équipé du même matériel (Gant, masque)
- Seuls les salariés d'Histoire d'Eau sont autorisés à accéder à la station de gonflage à l'étage de la maison de la mer.
- La prise d'Air de la station de gonflage de la maison de la mer se situe sur le toit de la maison de la mer.

### **III.d. PAIEMENT ET DÉPART**

- A l'issue de la plongée ou en fin de séjour, chaque plongeur ou un représentant du groupe de plongeurs devra se rendre au bureau pour procéder au paiement de la plongée. Les paiements sans contacts seront à privilégier.
- Les tampons et signatures sur les carnets de plongées ne seront pas assurés.